



COMITE D'ACTION SOCIALE VILLE, CCAS, GRAND POITIERS Communes et Etablissements affiliés

COMPTE RENDU Conseil d'Administration
lundi 7 mars 2016 - 9h - 17h

Présents : AMAND Patrick, BABUCHON Henry (Vice-président), BLAISON Andrée (Présidente), BOHAN Vincent, COMBES Eric, DAVID Sylvain (Trésorier), GILARD Sophie, GUITTONNEAU Jean-Philippe, MARTIN Valérie (Secrétaire), MINAULT Philippe (Vice-président), (10)
Excusés : Annie FOUCTEAU (1)

Invités à la séance : Mme Nathalie GORRY (expert-comptable), M. Laurent MORILLON (Commissaire aux Comptes),

Mme Bernadette DEMAY, Martine LACOURCELLE, Véronique SYLVESTRE (de 14h à 15h30)

Rapporteur de séance : Valérie MARTIN

Article 9 des statuts de l'association : « *Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers de ses membres en exercice, présents ou représentés. Toutefois un quorum de 50% au moins des membres en exercice est nécessaire, dont le président et/ou les vice-présidents* »

Conformément à ces dispositions statutaires (comme définies à l'article 9 des statuts ci-dessus), le quorum de 50% des membres en exercice est atteint, la présidente Andrée BLAISON invite l'assemblée à débattre de l'ordre du jour.

QUESTION 1/ PRESENTATION DES COMPTES 2015 PAR LE CABINET HURAUX GORRY

Avant toute chose un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

✚ Mme Nathalie HUREAUX GORRY présente les comptes

- Résultat de l'exercice 2015 = - 46 467 €
- Tableau de l'évolution des prêts
- Bilan au 31/12/2015

✚ M. Laurent MORILLON indique que les comptes ne présentent pas un résultat positif ou équilibré mais que le COMAS n'est pas dans une situation de cessation des paiements. Il rappelle les différentes phases de la procédure d'alerte si la situation financière se détériorait.
- Il recommande à M. Sylvain DAVID de lui transmettre tous les mois la situation de trésorerie ainsi que le comparatif entre le budget et les réalisés. Il rappelle qu'il avait déjà fait cette demande aux trésoriers antérieurs.

✚ Il souhaite que soit rajouté une ligne pour le nombre d'adhérents, et une ligne pour le niveau de trésorerie (y compris les placements).

✚ M. Patrick AMAND rappelle que lors de la réunion du 1^{er} février dernier, au vu des comptes et de l'établissement prévisionnel du budget, les membres du conseil d'administration ont dû prendre la décision de baisser ou supprimer certaines des prestations. Ceci afin de pouvoir présenter un budget prévisionnel équilibré. Il demande si cette décision était responsable ?
- M. Laurent MORILLON et Mme Nathalie HUREAUX GORRY confirment qu'il fallait prendre des décisions dans ce sens, sans pour autant se prononcer sur le caractère légitime de ces suppressions.

- ✚ M. Laurent **MORILLON** rappelle qu'un budget a été établi sur un budget prévisionnel avec 1.200 adhérents. Si ce nombre était dépassé, l'association risquerait d'être en déficit. A ce jour, le COMAS a enregistré 435 adhésions.
- ✚ M. Patrick **AMAND** demande si l'on peut considérer comme une ingérence, le fait que la mairie conditionne l'octroi de la subvention au COMAS à l'obligation de l'organisation de l'arbre de Noël ?
 - M. Laurent **MORILLON** et Mme **HUREAU GORRY** prennent connaissance du contrat d'objectifs relatif au Comité d'Action Sociale, à destination du personnel de la Ville de Poitiers, de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers et du Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers, signé le 23 juin 2014. Ils soulignent qu'ils auraient aimé en recevoir une copie lors de son établissement.
- ✚ M. Patrick **AMAND** précise que la décision de supprimer l'arbre de Noël a été prise par les agents présents lors d'une réunion d'information. Elle ne relève pas de la seule décision des membres du COMAS.
 - Mme Nathalie **HUREAUX GORRY** rappelle que le COMAS a baissé les emprunts, et donné des chèques vacances gratuits : « **C'était voué à la catastrophe !** » ; Avant 2014, il y avait une bonne gestion.
- ✚ M. Sylvain **DAVID** souligne que l'idéal serait que le COMAS s'autofinance pour ne pas dépendre des subventions.
- ✚ Mme Andrée **BLAISON** informe qu'un rendez-vous a été pris le 10 mars avec M. Eric **MARTIN** pour la signature d'un nouveau contrat d'objectifs.
- ✚ M. Philippe **MINAULT** demande si le contrat d'objectifs de 2014 est valable car il n'est signé que de Poitiers et non pas des autres communes adhérentes.
 - M. Laurent **MORILLON** et Mme Nathalie **HUREAUX GORRY** confirment sa validité, car le contrat d'objectifs ne concerne que la subvention de Poitiers.

QUESTION 2/ ARRET DES COMPTES 2015 ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

- Suite à leur présentation, il convient d'arrêter les comptes 2015

Après vote : Contre **0**, Abstention **0**, Pour **9** : l'arrêt des comptes 2015 est adopté à l'unanimité

- La prochaine Assemblée Générale pour la présentation des comptes est fixée au vendredi 20 mai après-midi au Parc des Expositions de Poitiers.

M. Laurent **MORILLON** et Mme Nathalie **HUREAUX GORRY** quittent la séance.

QUESTION 3/ APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} FEVRIER 2016

Il convient de valider le compte rendu. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 4/ PASS RESTOPOLITAN – TICKETS DE CGR

- Les PASS sont achetés **35,88 €** par le COMAS.
Le conseil d'administration décide de les mettre à la vente au prix de **40€**
- **250 PASS** pour un repas ont été offerts. Ils permettent de découvrir le fonctionnement du PASS RESTOPOLIAN (1 repas acheté 1 repas gratuit).
Le conseil d'administration décide de les vendre au prix de **5€**

- Le COMAS bénéficie d'un ticket CGR gratuit pour 30 achetés. Le conseil d'administration décide d'en donner un nombre à Festisens qui les redistribuera sous forme de lots S'il en reste en fin d'année, organisation d'un tirage au sort parmi les adhérents avec leur N° d'adhérent

QUESTION 5/ DESIGNATION MEMBRES COMMISSION DES STATUTS

Les membres sont : Sophie **GILARD** – Andrée **BLAISON** – Henri **BABUCHON** – Sylvain **DAVID** – Philippe **MINAULT**.

Elle se réunira le 23 mars à 8 h 30.

QUESTION 6/ RENCONTRE AVEC LA CELLULE ADMINISTRATIVE DU COMAS

Les membres du conseil d'administration ont rencontré les trois secrétaires du COMAS : Bernadette DEMAY, Martine LACOURCELLE et Véronique SYLVESTRE, afin de se présenter et d'échanger sur le fonctionnement du COMAS.

Andrée **BLAISON** a fait un point sur la situation actuelle du COMAS.

Les agents ont fait remonter les remarques des agents.

Sylvain **DAVID** a présenté le site internet en cours de création.

Henry **BABUCHON** a précisé qu'il était l'interlocuteur pour tout ce qui est contrat et partenariat avec des prestataires extérieurs.

QUESTION DIVERSES/

- ✚ **AGENDAS** / Projet pour 2017. Andrée **BLAISON** a pris contact avec COMEDIANCE pour la réalisation d'un agenda de poche. Vincent **BOHAN** s'engage à contacter le Crédit Mutuel de Chasseneuil ainsi que des partenaires locaux et nationaux pour financer les agendas
- **FESTISENS** / pour confirmer la participation du COMAS à Festisens qui aura lieu le 12 juin prochain les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité de donner une subvention de 2 500 €.

✚ **PLANNING DES PROCHAINES REUNIONS /**

- **Conseil d'Administration** fixé le jeudi 17 mars – 14h00 à 17h00
- Commission **Prestations** fixée lundi 21 mars 9h à 12h et 14h à 17h
- Commission des **Statuts** fixée au 23 mars 8h30 à 12h30
- **Conseil d'Administration** fixé le 5 avril de 13h30 à 17h30
- **Assemblée Générale** fixée au vendredi 20 mai de 14h à 17h

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

La secrétaire de séance

Valérie MARTIN



La Présidente,

Andrée BLAISON